



# BIEN VIVRE ENSEMBLE

NOVEMBRE 2022

## **Informations MAIRIE :**

### Les horaires :

Lundi de 16h à 19h - Mercredi de 9h à 12h - Vendredi de 9h à 12h

Vous pouvez nous contacter via la boîte mail : [mairie.audrieu@orange.fr](mailto:mairie.audrieu@orange.fr) - Tél : 02 31 80 21 51

Informations sur Facebook : Municipalité Audrieu

Philippe GAUTIER, Maire : 06 10 47 47 65

André VERGER, 1<sup>er</sup> adjoint : 07 72 14 70 11

Gaëlle BERNARD, 2<sup>ème</sup> adjoint : 06 85 40 96 55

David DRUT, 3<sup>ème</sup> adjoint : 06 86 16 64 20

## **Composition du conseil municipal suite aux élections du 11 septembre 2022 :**

### **Les conseillers municipaux :**

Sylvaine LEFEVRE

Séverine LEHOUX

Florian LAIR

Géraldine HUE

Adrien CARVHALO

Coralie HARDEL

Jérôme CHARAOUI

Caroline BERNARD

Michelle HOLLEVOET

Alain MIREY

Teddy BRUNET

### **- Délégations des adjoints :**

- André VERGER est en charge de l'Urbanisme, de l'environnement et du personnel
- Gaëlle BERNARD est en charge des finances, des affaires sociales et de la communication.
- David DRUT est en charge des associations, du patrimoine et de la jeunesse.

### **Les conseillers communautaires :**

Philippe GAUTIER et Sylvaine LEFEVRE

## **Permanences des élus le samedi de 10h à 12h :**

En novembre : 5, 12, 19 et 26 // en décembre : 3 et 17 // en janvier : 7, 21 et 28 // en février : 4, 11 et 25.

## **Fermeture mairie :**

La mairie sera fermée : - du lundi 31 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022 inclus.

- du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus.

## **Frelons asiatiques :**

Tous les nids doivent être signalés en mairie pour déclencher leurs destructions.

Nos référents mairie : M. David DRUT : 06 86 16 64 20 et M. Alain MIREY : 07 85 60 14 86

### Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie se déroulera à 15h aux monuments aux morts de l'ancienne mairie, suivi d'un verre de l'amitié.  
Rendez-vous sur le parking de la mairie pour 14h45.

### Citoyenneté :

Les nuisances sonores peuvent être source de conflits. Merci de respecter vos voisins !  
D'une manière générale, soyons attentifs à notre environnement et au respect de l'autre.

### Eclairage public :

Afin de réduire les délais d'intervention, si vous êtes témoins d'un dysfonctionnement, n'hésitez pas à nous le signaler en nous indiquant les deux numéros inscrits sur les lampadaires.  
L'entretien de vos arbres et de vos haies est indispensable afin de ne pas endommager les candélabres et garantir la diffusion de l'éclairage.  
L'extinction de l'éclairage public sera prochainement programmée de 22h à 6h30.

### Sécurité :

Automobilistes, piétons, cyclistes, joggers... respectons tous le code de la route !  
Le stationnement sur les trottoirs est interdit dans la commune (arrêté 21-2021).  
Les arrêts et le stationnement sont interdits rue du commandant Cousteau afin de garantir la sécurité des élèves aux entrées et aux sorties des classes (arrêté 51-2021).

### Mesures de restrictions d'eau :

La situation hydrologique et hydrogéologique s'améliore mais reste néanmoins inférieure aux années précédentes sur l'ensemble de notre département, la prudence est toujours de rigueur.  
Les interdictions en vigueur - **arrêté préfectoral du 13 octobre 2022** :

- Interdiction d'arroser les pelouses, les espaces verts, des jardins et les fleurs.
- Interdiction de remplir les piscines à usage personnel.
- Interdiction de laver les véhicules, à l'exception du lavage réalisé dans les stations de lavage.
- Interdiction d'arroser les potagers entre 10 h et 17 h.
- Interdiction de faire fonctionner les fontaines d'ornement, les points d'eau dans les cimetières.

### Balayeuse :

Rappel des dates de passage : 14 novembre / 12 décembre / 9 janvier / 6 février

### Cimetière :

Merci de bien vouloir respecter les lieux.  
Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'utilisation du phytosanitaire est interdite dans les cimetières.  
L'entretien des abords des concessions est à effectuer par les familles.  
Merci de bien vouloir remettre en place le matériel mis à disposition pour arroser (hors sécheresse).

## Animations, Jeunesse :

### En novembre :

- Vente de sapins proposée par la p'tite ourse.
- 6 novembre : randonnée VTT au départ de la SMA organisée par les Joyeux cyclos.

### En décembre :

- Les sapins du comité.
- Week-end des 3 et 4 décembre à la SMA : - Bourse aux jouets : Léa princesse éternelle.
- Samedi 3 : Soirée en faveur du Téléthon organisée par Bougeons pour la recherche.
- Samedi 3 décembre, à partir de 10h (sur réservation) : atelier décoration de Noël dans la salle du conseil organisé par le comité des fêtes.
- Distribution des colis des aînés (samedi 10 décembre à partir de 10h).
- 10 décembre, 15h00 à la SMA, Noël d'Audrieu organisé par la municipalité.  
Coupon joint à remplir et à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 20 novembre.
- 10 décembre de 20h à minuit à la SMA, soirée des ados d'Audrieu.  
Coupon joint à remplir et à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 14 novembre.

### En janvier :

- Samedi 7, place des commerces, résultat du plus beau sapin organisé par le comité des fêtes.
- Samedi 14, vœux du conseil à la SMA à partir de 11h.

## Collecte des déchets :

A compter du 9 novembre, la collecte des déchets s'effectuera le **mercredi**, pensez à mettre vos bacs la veille au soir :

- Semaine paire : bac noir (ordures ménagères)
- Semaine impaire : bac jaune (tri sélectif)

**Attention : la dernière collecte du jeudi aura lieu le 3 novembre (bac noir et bac jaune).  
La mairie ne délivre plus de sacs jaunes.**

Afin d'améliorer les conditions de travail de ses agents et réduire les accidents de travail, COLLECTEA rappelle quelques consignes :

- 1) Les ordures ménagères doivent être déposés dans les containers fournis.
- 2) Après lavage, pour éviter des projections, ne pas laisser de produit au fond (javel...)

## Collecte des sapins :

L'opération va être renouvelée cette année.

Pour ce faire, nous vous invitons à déposer vos sapins au pied de l'un des sapins du comité des fêtes et ce le dimanche 15 janvier (pas avant, pas après).

Vous pourrez également déposer vos sapins personnels sur le point de collecte situé dans la cour de la mairie du samedi 7 janvier jusqu'au dimanche 22 janvier.

Comptant sur votre bienveillance pour que cette collecte puisse être renouvelée.

## LA FIBRE :

Le conseil départemental du **Calvados** a initié le projet d'aménagement numérique de son territoire en  **fibre** optique. L'arrêt de la commercialisation de l'ADSL est prévu pour 2025. En 2026, disparition de l'ADSL.

Contactez votre opérateur pour souscrire à la fibre. Si vous souhaitez changer d'opérateur, testez votre éligibilité sur [www.fibre-calvados.fr](http://www.fibre-calvados.fr) .

### Projets réalisés :

- L'aménagement du monument aux morts (ancienne mairie) est réalisé : peintures des deux portes, obus et chaînes.
- 2 espaces verts sur les 3 existants devant les commerces ont été aménagés.
- La remise en état de la grille du cimetière est réalisée.
- Une table de pique-nique ainsi qu'une poubelle ont été installées au lavoir.
- L'aire de jeux s'est vue dotée d'éléments supplémentaires à destination des plus petits ainsi que d'une table de pique-nique et de 2 bancs.
- Les bancs de touche du stade ont été changés.
- Remise en peinture de 2 transformateurs (rues du commandant Cousteau et Philippe Livry Level).

### Projets en cours :

- Effacement des réseaux (rues Philippe Livry Level, de Vaubadon/ de la gare).
- Défense incendie.
- Implantation panneaux « rue ».
- Sécurisation de la buvette des vestiaires foot.
- Sécurisation des arrêts de bus.
- Finalisation du site internet.

### Un dessin pour le bulletin sur le thème « Audrieu » :

La municipalité souhaite organiser un concours de dessin, 2 tranches d'âges sont concernées, les 3/11ans et les 12/17 ans (1 dessin par tranches d'âges).

Les 2 dessins qui auront reçu la faveur du jury seront mis en page de couverture de notre bulletin municipal. Le jury sera composé des membres du conseil municipal.

Merci de nous faire parvenir vos dessins avant le 5 décembre 2022 :

- Format A4 (maxi)
- Mettre votre nom, prénom et adresse au dos du document (au crayon à papier)

Comptant sur votre participation !

Nous vous souhaitons un bel automne !

Votre équipe municipale